

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

21 avril 2023

DATE de publication de la délibération

04 mai 2023

Séance du vendredi 28 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 18

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Etaient présents : M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoint ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice (arrivé à 19H17), JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

Mme BOSSARD Nelly donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. GORON Maxime donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi.

M. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à M. TOCZÉ Christian.

M. BAZIN Denis donne pouvoir à M. DEHEEGER Vianney.

Mme BLANDIN Béatrice donne pouvoir à M. PRESCHOUX Léon.

Mme MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à Mme d'ABOVILLE Rosine.

M. QUENOUILLE Roger.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M. BIMBOT Frédéric a été désignée secrétaire de séance.

N°280423-4 : Syndicat Départemental d'Énergie : Modification des statuts.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le S.D.E a décidé, au vu du contexte de crise énergétique actuel, de créer un service supplémentaire à savoir l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics, modifiant ainsi ses statuts.

Afin de clarifier les possibilités d'intervention du syndicat dans ce domaine, le Comité Syndical du SDE 35 du 7 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire suivante :

- l'alinéa correspondant à la maîtrise de la demande en énergie, compris dans l'article 3.2 des activités accessoires, est modifiée comme suit (barré et italique) :
« réaliser dans le cadre des dispositions de l'article L2224-34 du CGCT, directement par le Syndicat, ou par l'intermédiaire d'un délégataire, des actions tendant à maîtriser la demande ~~d'électricité~~ *d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur, ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique.* » ;

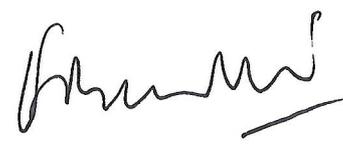
Considérant que le SDE35 demande l'avis de tous ses membres par délibération pour la mise à jour des statuts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **de donner un avis favorable à la modification des statuts ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 04 mai 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 04 mai 2023